

La foire-concours aux veaux de Solomiac connaît un regain de vigueur

L'inédite vente aux enchères d'animaux a été une véritable réussite



La foire-concours aux veaux de Solomiac connaît un regain de vigueur

« Votre présence à vous tous me fait chaud au cœur, je ne voudrais pas que cette foire de Solomiac s'arrête, aujourd'hui je ne le crois pas grâce à ce coup de pouce des éleveurs. Ma satisfaction vient aussi de voir tous les élus qui sont présents et qui nous aident », se réjouissait le maire de Solomiac, Guy Mantovani, juste avant la remise des coupes et récompenses aux éleveurs dont les animaux ont été primés. Alors que le préfet du Gers, Pierre Ory, reconnaissait que « Cette 62ème foire-concours aux veaux est un moment d'exception. Nous avons dans ce département des filières d'excellence ».

Les autres intervenants, la députée Gisèle Biémouret, le sénateur-maire de Fleurance, Raymond Vall, le Conseiller Régional, Ronny Guardia-Mazzoleni, le vice-président du Conseil Départemental, Philippe Dupouy, le président de la filière «Lou Béthêt» et de L'ADEL (association départementale des éleveurs du Gers), Simon Faulong ont d'une même voix souligné « ce regain de vigueur de la foire », « le poids économique de l'élevage dans le Gers », « la stagnation des prix depuis plusieurs années » ... alors que le représentant de la Chambre d'Agriculture, Rémy Fourcade, s'insurgea « contre les médias qui en diffusant des images d'animaux maltraités (cas très marginaux) tuent la filière bovine ».

Reste que le moment fort de cette manifestation fut la vente aux enchères des trois veaux primés et des trois vaches grasses primées. D'entrée la première enchère pour le veau médaille d'or s'envola avec une mise à prix à 6,80 € le kilo pour se conclure à 11 € pour l'acheteur Leclerc Blagnac. Le deuxième veau, argent, est adjugé à 9,40 € (Leclerc Auch) et le troisième, bronze, est adjugé à 9,20 € (Casino Beaumont de Lomagne).

Quant aux 3 vaches grasses de 7 ans, des blondes d'aquitaine, la mise à prix de 5,80 € le kg se conclura à 7 € (Leclerc Blagnac), 7,40 € (Super U Masseube, et 6,40 € (Carrefour Auch et boucherie de l'abattoir d'Auch).

Résultats du concours

Mâles : 1. Francis Giavarini (Sainte-Marie) ; 2. Richard Pertusa (Aubiet) ; 3. Maurice Carsalade (Noilhan).

Femelles : 1. Maurice Carsalade (Noilhan) ; 2. Francis Giavarini (Sainte-Marie) ; 3. Maurice Carsalade (Noilhan).

Veaux bouchers : 1. Régis Faure (Juilles) ; Francis Giavarini (Sainte Marie) ; 3. Pascal Audibert (Thill 31).

Veaux roses Lou Bethet : 1. Olivier Trébosc (Marsan) ; Gaec Letertre (Marsan) ; Gaec du Drumacé (Panassac).

Vaches de Mon Voisin : 1. Earl Lacassagne (Loubersan) ; 2. Laurent Estang (Aubiet) ; Earl Lacassagne (Loubersan).



La halle de Solomiac.



Les veaux qui ont participé au concours.



Le commissaire-priseur et les éventuels acheteurs.



Le maire de Solomiac, Guy Mantovani, lors de son discours.



Francis Giavarini félicité par Guy Mantovani et le préfet, Pierre Ory.



Richard Pertusa félicité par Guy Montavani et Gisèle Biémouret.



Maurice Carsalade félicité par Guy Montavani et Ronny Guardia-Mazzoleni.